

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

6 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DU 1ER DÉCEMBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPORTU D'INFURMAZIONI NANTU À U PRUGRAMMA**  
**PATTU NOVU MOBILI IN CORSICA (NUVEMBRI DI U 2023)**

**RAPPORT D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME**  
**NEWDEAL MOBILE EN CORSE (NOVEMBRE 2023)**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport d'information vise à faire un point d'étape sur le programme NewDeal Mobile en Corse à laquelle est associée la Collectivité de Corse.

C'est en janvier 2018, que le Gouvernement, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et les opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un accord historique dénommé le New Deal Mobile.

Dans cet accord, en contrepartie de conditions favorables sur la mise à disposition de fréquences lié à la téléphonie mobiles, les quatre principaux opérateurs (Orange SFR, Bouygues Télécom et Free) ont pris 5 engagements :

1. Généraliser la 4G sur l'ensemble du réseau existant à fin 2020 ;
2. Améliorer la couverture des axes de transport ;
3. Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments ;
4. Proposer une offre de 4G fixe dans les territoires où l'accès internet fixe est insuffisant ;
5. Assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes : c'est le dispositif de couverture ciblée.

Le présent rapport offre un point d'étape du déploiement arrêté au 15 novembre 2023 concernant :

- Le dispositif de couverture ciblée
- Le déploiement de 4G fixe
- La couverture des axes de transport
- La généralisation de la couverture 4G
- La couverture Indoor
- Les dispositifs de mesure de la qualité du réseau mobile en Corse

Ce point d'étape permet de mesurer les avancées du déploiement Newdeal en Corse, et de rendre compte de son effet sur la résorption des zones en carence du réseau de téléphonie mobile.

Je vous propose de bien vouloir prendre acte du présent rapport.